

Présentation de la formation du Brevet d'Initiateur Fédéral

La formation est destinée aux personnes qui souhaitent s'investir dans la vie de leur club et celles qui souhaitent suivre la formation du Brevet Professionnel*.

Durée :

Formation : 60 heures de Théorie

40 heures Stage en club

Examen : 1 jour (journée à définir)

Coût de la formation : 300 euros (documentations incluses)

Conditions d'inscription :

- Etre âgé de plus de 18 ans lors de l'examen,
- Etre licencié dans un Club,
- Etre titulaire du PSC lors de l'examen
- Avoir un niveau régional ou les prés requis surf

En outre, elle permettra :

- D'initier un groupe de licenciés au sein de son club,
- D'assurer la sécurité des pratiquants,
- De communiquer sur les valeurs du surf et sa culture

Ses contenus théoriques :

- CONNAISSANCES DE L'ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL
- CONNAISSANCES GENERALES (matériel/milieu) - REGLEMENTATION (obligations générales de sécurité, les responsabilités de l'éducateur)
- TECHNIQUE DE L'ACTIVITE
- PEDAGOGIE (pédagogie générale, organisation et préparation de séance)
- ENVIRONNEMENT DURABLE

Ses contenus pratiques :

- Mise en place de séances pédagogiques
- Technique de sauvetage
- Pratique surf -Stage dans une structure encadrée par un tuteur

Modalités d'inscription :

Pour les personnes qui désirent suivre cette formation, veuillez envoyer :

- le bulletin d'inscription rempli
- le chèque de 300 euros à l'ordre de la Ligue Poitou-Charentes de Surf
- la convention de stage dûment rempli par votre tuteur

Dossier à envoyer **avant le 31 Mars 2017** à l'adresse suivante :

Comité Charente-Maritime de Surf
Esplanade de Pontailiac
17200 Royan



Présentation de la formation
du Brevet d'Initiateur Fédéral

Fiche d'inscription

Pensez à joindre la copie de vos diplômes obtenus

Nom :
Prénom :
Date de Naissance :

Adresse :	Ville :
Code Postale :	
Téléphone :	
Email :	

Club :
Type de Licence (pratiquants, compétiteurs...)

Date de Formation : du lundi 19 avril au vendredi 29 avril
+ 40 heures de stage en club
+ un jour d'examen

Entourez votre réponse	
Avez-vous le niveau régional ?	OUI / NON
Si oui, une attestation de performance est à fournir (document disponible auprès de la fédération française de surf)	
Avez-vous obtenu les pré-requis ? (attestation à fournir)	OUI / NON
Etes-vous titulaire du BNSSA ou BESSAN ? (diplôme à fournir)	OUI / NON
Etes-vous titulaire du PSC (diplôme à fournir)	OUI / NON
Votre diplôme est-il à jour ?	OUI / NON
Etes-vous titulaire du PSE1 ou 2 ? (diplôme à fournir)	OUI / NON
Votre diplôme est-il à jour ?	OUI / NON

Vous souhaitez poursuivre cette formation pour :

- Participer à la vie de votre club
- Dans le cadre du brevet professionnel
- Les 2

Document à renvoyer avant le 31 mars 2017 au Comité Charente-Maritime de Surf à l'adresse suivante :
Esplanade de Pontillac, 17200 ROYAN

Pour tous renseignements : 06 87 85 41 37 et/ou damien.faveau@surfingcharentes.com



Présentation de la formation du Brevet d'Initiateur Fédéral Convention de Stage Pédagogique

Article 1 :

La présente convention est établie entre :

- la **structure 'Club' agréée par la Fédération Française de Surf** (Nom du Club).....
représentée par (Président ou Directeur de la structure)

Et

- le Comité Charente-Maritime de Surf, représenté par Mr Renaudin Xavier Président de la structure.

Article 2 :

(Nom du Club)..... s'engage à donner à (Nom et Prénom du stagiaire)..... la possibilité d'effectuer, à titre de formation et de préparation au Brevet d'Initiateur Fédéral, pendant 40 heures minimum un stage pédagogique en application des articles 32, 33 et 34 de l'Arrêté du 30 Novembre 1992.

Article 3 :

Le Conseiller de stage (Nom et Prénom).....a pour rôle de :

- Préparer le stagiaire à sa future activité dans le cadre de sa structure
- Apprécier le comportement de l'éducateur
- Conseiller le stagiaire dans les domaines techniques et pédagogiques dans le respect des règles déontologiques de la profession
- L'aide à compléter sa formation

La structure (Nom du Club)..... s'engage, dans le cadre de cette formation, à assurer :

- Un bilan régulier avec le stagiaire
- **La tenue du livret de stage pédagogique**

Article 4 :

(Nom et Prénom du stagiaire)..... s'engage à respecter le règlement intérieur de la structure d'enseignement ou d'entraînement et à participer activement à la formation qui lui est dispensée.

Article 5 :

La structure d'enseignement ou d'entraînement, le Conseiller et les stagiaires doivent être assurés en responsabilité civile en application des articles 1382 et 1384 du Code Civil.

Fait à , le

Signature et cachet du responsable de la structure d'enseignement (Club)	Signature du responsable de la Formation (ligesurf)
Vu, le Conseiller du stage : Nom, Prénom et signature	Vu le stagiaire : Nom, Prénom et signature